



ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

FICHE ENFANT

Cadre réservé au Service :

ECOLE : Ferry MAT. / Ferry ELE.
 Pagnol MAT./ Pagnol ELE.
 NIVEAU :
 Q.F : / VACCINS :

INSCRIPTION ACCUEIL de LOISIRS PERISCOLAIRES ET RESTAURANT SCOLAIRE

ENFANT

Nom : Prénom : Sexe :

Date de naissance : Adresse :

.....

Autorisation parentale : ♦ droit à l'image * OUI NON ♦ bus scolaire OUI NON
 ♦ à partir seul * OUI NON * = voir au dos du document

RESPONSABLES LEGAUX

	RESPONSABLE LEGAL N°1	RESPONSABLE LEGAL N°2
Nom-prénom		
Adresse		
Tél. domicile		
Tél. portable		
Email *		
N° allocataire CAF		

* OBLIGATOIRE POUR LES PERSONNES SOUHAITANT UTILISER LE PORTAIL FAMILLE (SITE INTERNET)

PERSONNE (S) AUTORISEE (S) A RECUPERER L'ENFANT ET A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (autre(s) que les responsables légaux)

	PERSONNE 1	PERSONNE 2	PERSONNE 3	PERSONNE 4
Nom-prénom				
Tél. domicile				
Tél. portable				
Lien avec l'enfant				

INFORMATIONS PRATIQUES ALIMENTAIRES ET MEDICALES

- PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
 PRATIQUE ALIMENTAIRE :

Je certifie, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements portés sur la Fiche Enfant et avoir lu et accepté le règlement des activités périscolaires (ALP : Accueil de Loisirs Périscolaires et Restaurant Scolaire Municipal).

Je m'engage à signaler, au Service des Affaires Scolaires, tout changement modifiant les renseignements mentionnés sur cette fiche.

Fait à VALREAS, le

Signature :

* = AUTORISATION PARENTALE du « DROIT à l'IMAGE »

En cochant la case du « droit à l'image », vous autorisez les animateurs/atsem encadrant les temps périscolaires (pause méridienne et Accueil de Loisirs Périscolaires) à photographier et à utiliser dans le cadre de la communication interne et/ou externe de la Municipalité de Valréas (expositions, bulletins d'informations, réseaux sociaux, site internet...), sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de votre enfant mineur scolarisé à Valréas.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

* = AUTORISATION PARENTALE « A PARTIR SEUL »

En cochant la case « à partir seul », vous autorisez votre enfant à rentrer seul après les temps d'accueils de loisirs périscolaires. En conséquence, tout incident survenant sur ce trajet relèvera de votre seule responsabilité.

Informations complémentaires sur la loi « Règlement Général pour la Protection des Données » :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune de Valréas représentée par Patrick ADRIEN, Maire, pour l'inscription aux accueils de loisirs périscolaires et au restaurant scolaire. Elles sont conservées pendant 10 ans et destinées au prestataire AGC et peuvent être transmises aux Transports Lieutaud.

Conformément à la loi «RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : courrier@mairie-valreas.fr.